

# annexe 7- Plan de prévention

Service d'Hébergement d'équipements en Nœud de Raccordement Optique  
de Vendée Numérique

## Fiche d'identification des risques

### 1) Lieux des travaux :

|   |  |
|---|--|
| Nom / Adresse du bâtiment de Vendée Numérique |  |
|---|--|

### 2) Vendée Numérique, Entreprise d'accueil :

|   |                      |
|---|----------------------|
| Dénomination sociale entreprise d'accueil | GIP Vendée Numérique |
|   |                      |
| Nom                                       |                      |
| Fonction                                  |                      |
| Téléphone                                 |                      |
| Date et signature                         |                      |

| Organisation des secours (Art R237-7) |            |
|---------------------------------------|------------|
| Pompiers                              | <b>18</b>  |
| SAMU                                  | <b>15</b>  |
| Autres :                              | <b>112</b> |
| Personnes à prévenir                  |            |

### **3) Consignes spécifiques au site (consignes spécifiques à l'unité)**

- Vendée Numérique a remis à l'opérateur le plan relatif au lieu d'implantation de l'espace d'Hébergement
- # LE RIP# demande aux intervenants de se conformer aux consignes sécurité qui suivent (ces informations sont détaillées dans le tableau de définition des risques)
  - Accès au site : limiter l'ouverture des portes sécurisées (supervisées) au strict temps permettant la livraison du matériel. En dehors de cela, les portes doivent être fermées. Il est rigoureusement interdit de faire pénétrer sur les lieux des personnes non autorisées.
  - Comportement sur le site : Il est rigoureusement interdit de fumer ou de prendre ses repas dans les salles techniques. Les déchets inhérents au chantier seront évacués au fur et à mesure de l'avancement des travaux ; ces déchets ne doivent pas être stockés dans les poubelles du site.
  - Ranger quotidiennement le chantier et évacuer les déchets
  - Interdiction d'accès aux zones non dédiées aux opérateurs : l'accès est strictement limité à l'espace d'Hébergement en utilisant le chemin d'accès défini par Vendée Numérique.
  - Travail en hauteur l'entreprise d'accueil (Vendée Numérique) ne fournit aucun matériel permettant le travail en hauteur. Les entreprises intervenantes sont tenues d'utiliser leur propre matériel. Il est rappelé que ces matériels doivent être conformes à la réglementation en vigueur et être maintenu en bon état.
  - .... A compléter avec les consignes spécifiques

### **4) Liste des risques à remettre par Vendée Numérique à l'utilisateur**

***Cette liste permet d'harmoniser les mesures de prévention entre les sous-traitants de l'Opérateur Tiers. Elle n'est pas exhaustive et peut être complétée selon les spécificités des sites.***

|   |   |
|---|---|
| Indiquer dans le tableau ci-dessous les mesures à prendre | Dans la colonne « <b>concerne</b> », désigner les entreprises concernées par les mesures décidées |
|---|---|

| Risques | <b>Mesures de prévention</b><br><i>les mentions déjà remplies ne sont que des exemples à adapter au cas spécifique des locaux visités</i> | <b>concerne</b> |
|---------|---|-----------------|
|---------|---|-----------------|

| <b>Circulation des véhicules</b> |   |  |
|----------------------------------|---|--|
| •                                | Circulation des véhicules et des personnes<br>Fournir un plan avec indication des zones de stationnement et des circulations véhicules et piétons depuis l'accès au site jusqu'à l'espace hébergement<br>Indiquer les zones à risque de collision et détailler les règles applicables | <input type="checkbox"/> OUI<br><br><input type="checkbox"/> NON |

| Accès au site de Vendée Numérique                              |   |  |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>en HO et HNO</li> </ul> | Limiter l'ouverture des portes sécurisées (supervisées) au strict temps permettant la livraison du matériel. En dehors de cela, les portes doivent être fermées. Il est rigoureusement interdit de faire pénétrer sur les lieux des personnes non autorisées. | <input type="checkbox"/> OUI<br><br><input type="checkbox"/> NON |

| Définition de la zone de travail   |   |  |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Collision</li> <li>Chute</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Baliser le chantier par un ruban bicolore</li> <li>- Fermer éventuellement l'accès</li> <li>- Respecter la zone attribuée</li> </ul> | <input type="checkbox"/> OUI<br><br><input type="checkbox"/> NON |

| stockage  |  |  |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Chute de la charge</li> <li>Chocs</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Éviter les empilages.</li> <li>- Stockage interdit dans les lieux de passage et devant les dispositifs d'alerte et de lutte contre l'incendie.</li> </ul> | <input type="checkbox"/> OUI<br><br><input type="checkbox"/> NON |

| Manutention   |   |  |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Douleurs au dos</li> <li>Blessures aux mains</li> <li>Chute de la charge</li> <li>Chocs</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Baliser la zone à risque et faire respecter la consigne de ne pas rester sous la charge</li> <li>- définir les moyens de manutention utilisables pour amener les charges jusqu'à la salle de dégroupage / d'hébergement et préciser les circulations à utiliser (en indiquant les contraintes éventuelles de charges au sol, de moyens dont l'utilisation est interdite...)</li> <li>-</li> <li>-</li> </ul> | <input type="checkbox"/> OUI<br><br><input type="checkbox"/> NON |

| Faux plancher   |   |  |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Trébuchement</li> <li>Instabilité</li> <li>Chute plain-pied</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préciser les consignes d'ouverture des planchers (Ne soulever les dalles de plancher qu'avec des ventouses (interdiction d'objet leviers, obligations de balisage, remettre les dalles en fin d'intervention...))</li> </ul> | <input type="checkbox"/> OUI<br><br><input type="checkbox"/> NON |

| Travaux en hauteur  |   |  |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Chute de personnes</li> <li>Chute d'objet</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préciser les travaux qui nécessitent un accès en hauteur et rappeler les consignes générales applicables à ces travaux (cf. page 2)</li> <li>- Si nécessaire, préciser les points d'ancrage utilisables (points vérifiés régulièrement par exemple à proximité des palier de manutention)</li> <li>- Si des travaux en hauteur doivent se dérouler en présence de plusieurs entreprises (y compris #le RIP#), préciser les règles de balisage des zones à risque de chute d'objet et l'ordonnancement des interventions à réaliser pour minimiser les risques d'interférence en cas de chute.</li> </ul> | <input type="checkbox"/> OUI<br><br><input type="checkbox"/> NON |

| <b>Circulation sur matériaux fragiles</b>                            |  |  |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Chute de personnes</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préciser les zones à risques de cette nature (faux planchers, platelages. ...) et définir les règles à respecter (accès interdit, mesures à prendre pour intervenir dans ces lieux...)</li> </ul> | <input type="checkbox"/> OUI<br><br><input type="checkbox"/> NON |

| <b>Travaux électriques</b>   |  |  |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Électrocution</li> <li>Décharge électrique.</li> <li>Brûlures</li> <li>Chute</li> <li>Projection de particules</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir les zones à risque électrique (armoires de raccordement, présence de conducteurs nus sous tension...)</li> <li>- Préciser le niveau d'habilitation nécessaire pour intervenir dans ces zones</li> <li>- Préciser les règles de consignation des installations si nécessaire (qui fait, qui doit on prévenir, où peuvent se faire ces consignations...)</li> </ul> | <input type="checkbox"/> OUI<br><br><input type="checkbox"/> NON |

| <b>Exposition aux radiations LASER</b>   |  |  |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Brûlure cornée et cristallin</li> </ul> | <p>Préciser le niveau de risque laser présent dans le local (classe des lasers utilisés pour les transmissions optiques de chacun des opérateurs présents et des installations de Vendée Numérique)</p> <p>Les extrémités des fibres et jarretières doivent être protégées par les capuchons de protection</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si les niveaux de risques dépassent la classe 1, définir les règles de réalisation des opérations de brassage (ex. : pas de brassage si présence d'une autre entreprise, balisage ou signalisation de la zone...).</li> <li>- respecter scrupuleusement toutes les indications relatives au LASER contenues dans la documentation des composants disposant du pictogramme :</li> </ul> | <input type="checkbox"/> OUI<br><br><input type="checkbox"/> NON |

| <b>Travaux de soudure / travaux par points chaud</b>      |  |  |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Brûlure</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les travaux de soudure et travaux par points chauds nécessitent une autorisation de l'entreprise d'accueil. Préciser qui délivre le permis de feu.</li> </ul> | <input type="checkbox"/> OUI<br><br><input type="checkbox"/> NON |

| <b>Travail dans un milieu amianté</b>  |  |  |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Inhalation de fibres provenant de matériaux amiantés</li> </ul> | <p>Préciser si le local contient de l'amiante et fournir le DTA correspondant</p> <p>Préciser les règles à respecter en cas de travaux sur les matériaux amiantés : obligation d'avertir Vendée Numérique, modalités de protection à respecter, travaux interdits...</p> | <input type="checkbox"/> OUI<br><br><input type="checkbox"/> NON |

| <b>TRAVAUX sur la VOIE PUBLIQUE</b> |  |
|-------------------------------------|--|
|-------------------------------------|--|

|  |   |  |
|--|---|--|
| <b>Nature des risques :</b><br>Collision | <p>rt obligatoire de vêtements de signalisation de classe 2.</p> <p>Mise en place de la signalisation temporaire et de la protection du chantier conformément à la réglementation<br/>( classification des voies, circulation, environnement, temps, des lieux ... ).</p> <p>Les véhicules d'équipes seront équipés de :<br/>- Gyrophares - Bandes de signalisation</p> | <input type="checkbox"/> OUI<br><br><input type="checkbox"/> NON |
|--|---|--|

| <b>TRAVAUX EN CHAMBRE</b>                             |  |  |
|---|--|--|
| <b>Nature des risques :</b><br>• Explosion - Asphyxie | <p>Vérifier l'absence de gaz et analyser l'oxygène en permanence pendant toute la durée des travaux.</p> <p>Laisser les bouteilles de gaz à l'extérieure de l'ouvrage.<br/>L'utilisation de cartouche de gaz est interdite.<br/>Vidanger les chambres en respectant l'environnement.</p> | <input type="checkbox"/> OUI<br><br><input type="checkbox"/> NON |

| <b>TRAVAUX de tirage et d'aiguillage</b>     |  |  |
|--|--|--|
| <b>Nature des risques :</b><br>• Choc, chute | <p>Etablir une liaison radio entre les différents points.</p> <p>Interdiction de propulser un furet libre et de rester dans les chambres pendant l'aiguillage pneumatique.</p> | <input type="checkbox"/> OUI<br><br><input type="checkbox"/> NON |

**.... A compléter avec l'identification des risques spécifiques au lieu d'accueil**